# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SADER EPOXY RAPIDE - partie DURCISSEUR

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

<u>ldentification de la substance ou du mélange</u>

Nom du produit

: SADER EPOXY RAPIDE - partie DURCISSEUR

Code

: 30601291/4 + 30602667/8

Type de produit

: Liquide.

Fournisseur

: BOSTIK SA

253 Avenue du Président Wilson 93211 La Plaine Saint Denis

**FRANCE** 

Telephone no.

: + 33 (0) 1 55 99 90 00

Adresse email de la

sds.box-fr@bostik.com

personne responsable pour

cette FDS

Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0) 1 45 42 59 59

**ORFILA** 

### **SECTION 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit

: Mélange

### Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

Composants de toxicité

inconnue

Composants d'écotoxicité

inconnue

### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification

: Xi: R36/38

Dangers pour la santé

**R43** 

humaine

: Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec

la peau.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger

: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Généralités

: P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

Date d'édition/Date de

révision

: 21/03/2015.

Page 1 de 12

Quick-FDS [17285-30020\_04623\_011430] - 2015-04-28 - 11:05:20

### **SECTION 2: Identification des dangers**

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection.

Intervention

: P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: P405 - Garder sous clef.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Contient du (de la)

: amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

Éléments d'étiquetage

: Non applicable.

supplémentaires

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

: Oui, applicable.

de sécurité pour les

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Oui, applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

: Aucun connu.

classification

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation

: Mélange

Nature du produit

: Durcisseur. Amine.

Nom des composants	Identifiants		Classification		
		%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine	CE: 292-588-2 CAS: 90640-67-8 Index: 612-065-00-8	1 - 10	Xn; R21/22 C; R34 R43 R52/53 Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus.	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section. **Type** 

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015. Page 2 de 12

révision ick-EDS [17285-30020-04623-011430] - 2015-04-28 - 11:05:20

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### **SECTION 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui

Contact avec la peau

pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. : Consulter un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas de brûlures chimiques, consulter un médecin dans les plus courts délais. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### <u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>

Contact avec les yeux

: Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

: Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur

larmoiement rougeur

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

Page 3 de 12

révision Quick-FDS [17285-39920-04623-011439] - 2015-04-28 - 11:05:20

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Aucune donnée spécifique.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

Date d'édition/Date de révision

: 21/03/2015.

Page 4 de 12

Quick-EDS [17285-39920-04623-011439] - 2015-04-28 - 11-05-20

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.4 Référence à d'autres sections

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection

individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s)

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

: Non disponible.

Solutions spécifiques au

: Non disponible.

secteur industriel

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

#### **DNEL/DMEL**

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### **PNEC**

Aucune PNEC disponible.

Date d'édition/Date de révision

: 21/03/2015.

Page 5 de 12

FDS [17285-39920-04623-011439] - 2015-04-28 - 11:05:20

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

#### Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique

Liquide. [Liquide visqueux.]

Couleur

: Paille.

Odeur Seuil olfactif

: Non disponible. : Non disponible.

На

: Non disponible. : Non disponible.

Point de fusion/point de congélation

: Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Date d'édition/Date de révision

: 21/03/2015.

Page 6 de 12

Ouick-EDS [17285-39920-04623-011439] - 2015-04-28 - 11:05:20

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Point d'éclair

: Vase clos: >100°C

Taux d'évaporation

: Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

: Non disponible. : Non disponible.

Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

: Non disponible.

Pression de vapeur Densité de vapeur

: Non disponible.

Density (g/cm3):

: 1,13 g/cm³ [25°C (77°F)]

Solubilité(s)

: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

: Non disponible.

Propriétés explosives Propriétés comburantes

: Non disponible. : Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

: Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiquë

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	5882,4 mg/kg
Cutané	12941,2 mg/kg

#### Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

Page 7 de 12

révision ick-FDS [17285-30020-04623-011439] - 2015-04-28 - 11:05:20 **SECTION 11: Informations toxicologiques** 

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

: Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés

: Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels

: Non disponible,

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Généralités

: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité Tératogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

Page 8 de 12

révision Ouick-FDS [17285-30020-04623-011430] - 2015-04-28 - 11:05:20

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

Effets sur le développement

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** 

: Non disponible.

# SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

: Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité

: Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** 

: Non applicable.

Non applicable.

vPvB

12.6 Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s)

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination

des déchets

Déchets Dangereux

: Oui.

#### Catalogue Européen des Déchets

	s Decilets
Code de déchets	Distance of the second of the
08 04 09*	Désignation du déchet
08 04 09"	déchets de colles et mastics contanent des estats
	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
<u>Embaliage</u>	

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Date d'édition/Date de révision

: 21/03/2015.

Page 9 de 12

Ouick FDS [17285-39920-04623-011439] - 2015-04-28 - 11:05:20

# SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour 'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Autres nformations	-	-	-	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non disponible.

# SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Surveillance médicale renforcée

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

médicale renforcée: non concerné

#### Autres réglementations

États-Unis

Inventaire des États-Unis

: Indéterminé.

(TSCA 8b)

Californie prop. 65

Nom des composants	Cancer	Reproducteur	Niveau de risque non significatif	
Aucune substance répertoriée			non significații	maximum acceptable

#### Canada

Inventaire du Canada

: Indéterminé.

<u>Réglementations Internationales</u>

Date d'édition/Date de révision

: 21/03/2015.

Page 10 de 12

# SECTION 15: Informations réglementaires

Listes internationales

: Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les

composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire du Japon: Indéterminé. Inventaire de Corée: Indéterminé.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### 16. AUTRES DONNÉES

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH ≍ mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions : H302

H abrégées

Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H314 H317

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. H318

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long H412

Texte intégral des

classifications [CLP/SGH]

: Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUE (orale) - Catégorie 4 Acute Tox. 4, H312 TOXICITÉ AIGUE (cutané) - Catégorie 4

Aquatic Chronic 3, H412 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 3

Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

OCULAIRE - Catégorie 1

Skin Corr. 1B, H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 1B

Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Texte intégral des phrases

R abrégées

: R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R34- Provoque des brûlures.

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des

classifications [DSD/DPD]

C - Corrosif Xn - Nocif

Xi - Irritant

**Historique** 

Date d'impression

21/03/2015.

Date d'édition/Date de

révision

: 21/03/2015.

Date de la précédente

édition

: Aucune validation antérieure.

Version : 1

Élaborée par

: Non disponible.

<u>Avis au lecteur</u>

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

Ouick FDS (17285-30920-04623-011439] - 2015-04-28 - 11:05:20

Page 11 de 12

### 16. AUTRES DONNÉES

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision

: 21/03/2015.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SADER EPOXY RAPIDE - partie RESINE

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : SADER EPOXY RAPIDE - partie RESINE

Code : 30601291/4 + 30602667/8

Type de produit : Liquide. Fournisseur : BOSTIK SA

> 253 Avenue du Président Wilson 93211 La Plaine Saint Denis

FRANCE

Telephone no. : +33 (0) 1 55 99 90 00 sds.box-fr@bostik.com

Adresse email de la personne responsable pour

cette FDS

Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA** 

+ 33 (0) 1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers** 

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit, 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Composants de toxicité

: Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 8%

inconnue

inconnue

Composants d'écotoxicité

: Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu

aquatique est inconnue : 2%

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi: R36/38

**R43** N: R51/53

Dangers pour la santé

humaine

: Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec

Dangers pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





**Mention d'avertissement** : Attention

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

révision

ick-FDS [17285-39870-11620-018374] - 2015-04-28 - 11:04:31

Page 1 de 13

### **SECTION 2: Identification des dangers**

Mentions de danger

: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Conseils de prudence

Généralités

: P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

: P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Contient du (de la)

: produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids

moléculaire moyen <= 700)

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

de sécurité pour les

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

: Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

: Aucun connu.

classification

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation

: Mélange

Nature du produit

: Résines.

Alama da		1	Classification		
Nom des composants	Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
formaldehyde, glycidyl	REACH #: 01-2119456619-26 CE: 500-033-5 CAS: 25068-38-6 Index: 603-074-00-8 CAS: 28064-14-4	> 50 1 - 10	Xi; R36/38 R43 N; R51/53 Xi; R36/38 R43	Skin Irrit. 2, H315  Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411  Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]
propyl]triméthoxysilane	REACH #: 01-2119513212-58 CE: 219-784-2	1 - 5	N; R51/53 Xi; R41	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
	CE: 219-784-2 CAS: 2530-83-8				

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

révision uick-FDS [17285-39870-11620-018374] - 2015-04-28 - 11:04:31 Page 2 de 13

 mations sur les composants
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées cidessus.  Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas

d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

ceinturon.

Contact avec la peau

: Consulter un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas de brûlures chimiques, consulter un médecin dans les plus courts délais. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

Page 3 de 13

révision FDS [17285-39870-11620-018374] - 2015-04-28 - 11:04:31

#### **SECTION 4: Premiers secours**

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Date d'édition/Date de révision

: 21/03/2015.

Page 4 de 13

Quick-EDS [17285-39870-11620-018374] - 2015-04-28 - 11:04:31

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

#### Directive Seveso II - Seuils de déclaration (en tonnes)

#### Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
E2 : Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2	200	500
C9ii : Toxique pour l'environnement	200	500

Date d'édition/Date de : 21/03/2015.

révision

Quick\_FDS |17285-39870-11620-0183741-2015-04-28-11:04:31

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

: Non disponible.

Solutions spécifiques au

secteur industriel

: Non disponible.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

#### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### **PNEC**

Aucune PNEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Date d'édition/Date de révision

: 21/03/2015.

Page 6 de 13

Quick-EDS [17285-39870-11620-018374] - 2015-04-28 - 11:04:31

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique

: Liquide.

Couleur

: Paille.

Odeur

: Non disponible.

Seuil olfactif

: Non disponible.

рН

: Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

: Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: >200°C

Point d'éclair

: Vase clos: >150°C

Taux d'évaporation

: Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

: Non disponible. : Non disponible.

Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

: Non disponible.

Pression de vapeur Densité de vapeur

: Non disponible.

Density (g/cm3):

: 1,15 g/cm³ [25°C (77°F)]

Solubilité(s)

: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

Non disponible.

Propriétés explosives

: Non disponible.

Propriétés comburantes

: Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

Page 7 de 13

révision Quick-EDS [17285-39870-11620-018374] - 2015-04-28 - 11:04:31

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.4 Conditions à éviter

: Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentie	Exposition	Observation
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	100 milligrams	
,	Yeux - Irritant moyen	Lapin	1	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	microliters 24 heures 2 milligrams	•

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

**Tératogénicité** 

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

#### **Danger par aspiration**

Non disponible.

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

révision

Quick-EDS [17285-30870-11620-018374] - 2015-04-28 - 11-04-31

Page 8 de 13

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

larmoiement rougeur

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

# Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

**immédiats** 

Effets potentiels différés

: Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés

: Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Généralités

: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le

: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement Effets sur la fertilité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** 

: Non disponible.

# SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

révision Quick-FDS [17285-39870-11620-018374] - 2015-04-28 - 11:04:31

Page 9 de 13

# SECTION 12: Informations écologiques

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité

: Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PRT

: Non applicable.

Non applicable.

vPvB

12.6 Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination

des déchets

Déchets Dangereux

: Oui.

### Cataloque Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet  déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Emballage	

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

# SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	3082	3082	3082	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	Environmentally hazardous substance liquid, n.o.s.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	m	III		[II]
4.5 Dangers pour 'environnement	Oui.	Oui.	Yes.	Yes.

révision

Page 10 de 13

SECTION 14: Informations relatives au transport Le marquage relatif à Le marquage relatif à The marine pollutant informations une substance une substance mark is not required dangereuse pour dangereuse pour when transported in l'environnement n'est l'environnement n'est sizes of ≤5 L or ≤5 kg. pas exigé en cas de pas exigé en cas de transport dans des transport dans des Emergency quantités inférieures quantités inférieures schedules (EmS) ou égales à 5 L ou 5 ou égales à 5 L ou 5 F-A, S-F kg. Numéro d'identification du <u>danger</u> QA Quantité limitée **LQ28 Dispositions** particulières MAG Code tunnel (E)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe il de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non disponible.

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire d'Europe

461-7

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Code de la Sécurité

Sociale, Art. L 461-1 à L

: produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <=

700)

Surveillance médicale

renforcée

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether **RG 51** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

médicale renforcée: non concerné

États-Unis Inventaire des États-Unis

(TSCA 8b)

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Californie prop. 65

Nom des composants

Cancer

Reproducteur

Niveau de risque non significatif

**RG 51** 

Niveau de dosage maximum

acceptable

Aucune substance répertoriée

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

Page 11 de 13

révision Quick FDS [17285-30870-11620-018374] - 2015-04-28 - 11:04:31

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### Canada

Inventaire du Canada

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Réglementations Internationales

Listes internationales

: Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les

composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire du Japon: Indéterminé.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les

composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les

composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

#### 16. AUTRES DONNÉES

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions

H abrégées

: H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à H411

long terme.

Texte intégral des

classifications [CLP/SGH]

: Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 2

Eye Dam. 1, H318

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

OCULAIRE - Catégorie 1

Eye Irrit. 2, H319

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

OCULAIRE - Catégorie 2

Skin Irrit, 2, H315

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 2

Skin Sens. 1, H317

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Texte intégral des phrases

R abrégées

: R41- Risque de lésions oculaires graves. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des

classifications [DSD/DPD]

: Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

**Historique** 

Date d'impression

: 21/03/2015.

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

révision

Date de la précédente

: Aucune validation antérieure.

édition Version

: 1

Élaborée par

: Non disponible.

Avis au lecteur

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.

Page 12 de 13

révision Quick-FDS [17285-39870-11620-018374] - 2015-04-28 - 11:04:31

### 16. AUTRES DONNÉES

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de

: 21/03/2015.